



PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU
5 AVRIL 2012

Présidence : **Monsieur Didier STEINER, Syndic**

Présents : **55 citoyennes et citoyens**

Se sont excusés : **Monsieur Gérard Roulin**
Monsieur Pascal Bourguet
Madame Martine Hayoz
Monsieur Pierre Roulin
Monsieur Dominique Yerly
Monsieur Vincent Baur

Scrutateurs : **Monsieur Jérémie Forney**
Monsieur Nicolas Bourguet

Au nom du Conseil communal, Monsieur Didier Steiner, Syndic, ouvre l'assemblée ordinaire. Il souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens présents de consacrer leur soirée à la présentation des comptes 2011.

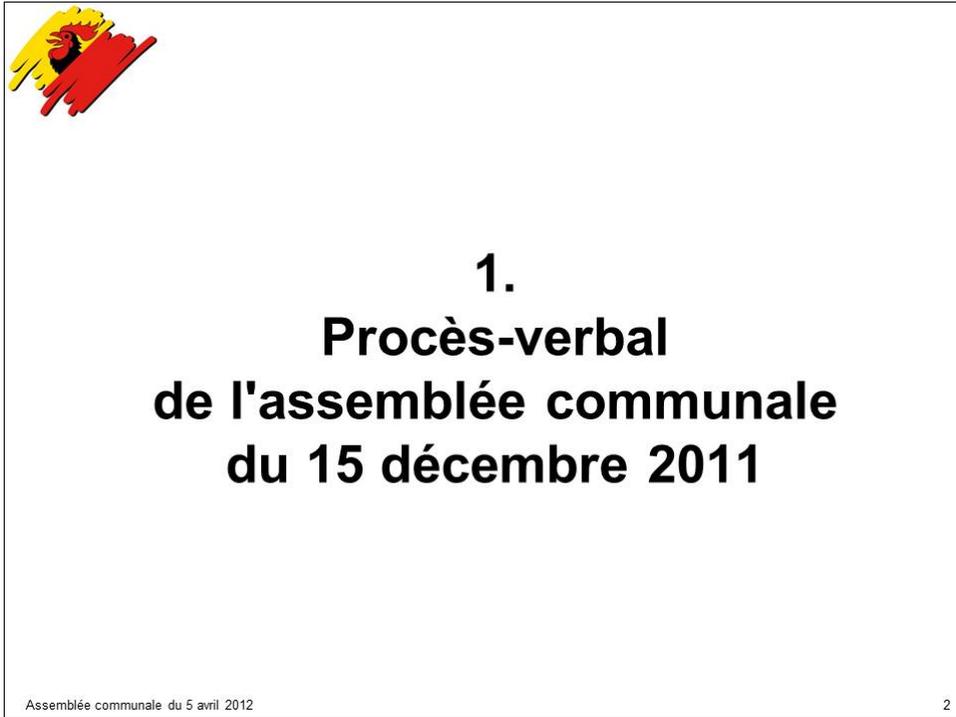
Il relève la présence de Madame la Présidente de Paroisse,
Madame et Messieurs les Conseillers de Paroisse.

CONVOCATION : **conformément à l'art. 12 LCo.**

Remarque : aucune

ENREGISTREMENT : **conformément à l'art. 12 RelCo.**

Remarque : aucune



1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2011.

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2011 ne sera pas lu ; il était en consultation auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture (art. 13 RELCo).

Remarque : aucune

Le procès-verbal est approuvé.



2. Comptes 2011

Pour la présentation des comptes et, plus particulièrement des points 2.1. et 2.2, M. Steiner donne la parole à M. Jean-Joseph Waeber, Conseiller communal, responsable du dicastère des finances.

2.1. Comptes de fonctionnement

Présentation

Mesdames, Messieurs,

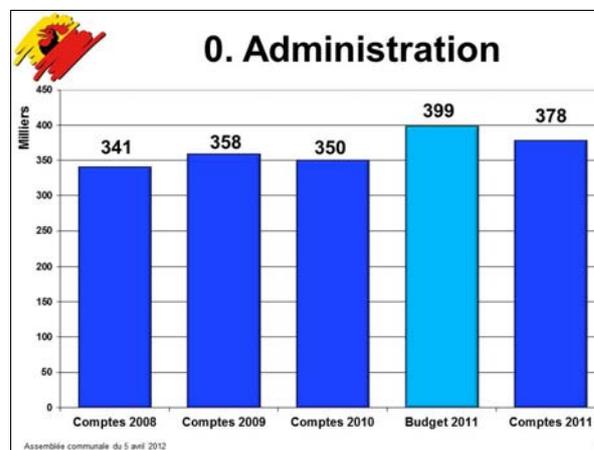
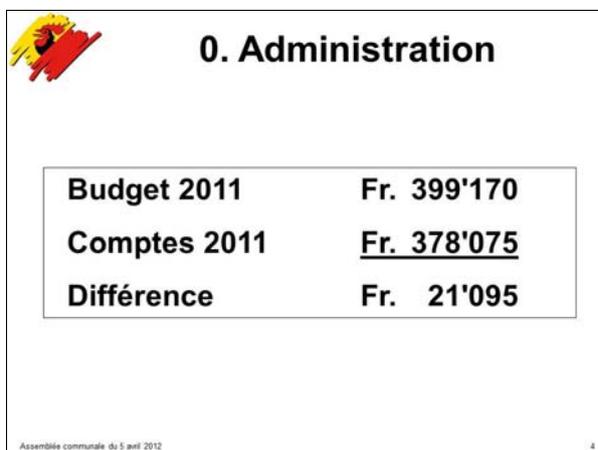
Voici les comptes de fonctionnements de Treyvaux pour 2011.

Je vais vous présenter ces comptes chapitre par chapitre. Les montants présentant une nette différence par rapport au budget vous seront expliqués.

Fonctionnement

		Charges	Produits	Excédent de charges
0	ADMINISTRATION	432'490.50	54'415.55	378'074.95

Au point 01.318.05 Emolument aide juridique Fr. 3'632.25 dans les charges, ce montant a été transféré depuis le 940.918.01.

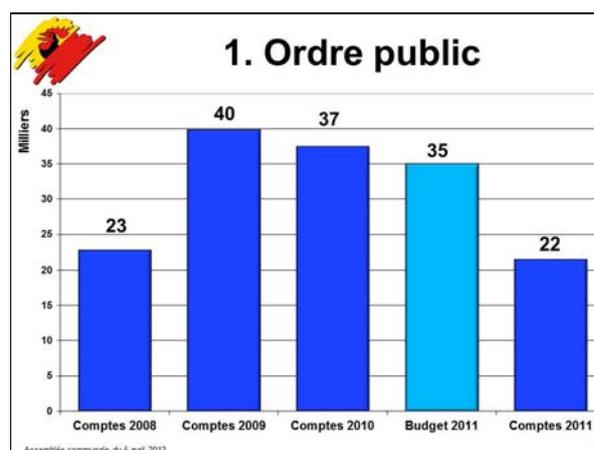
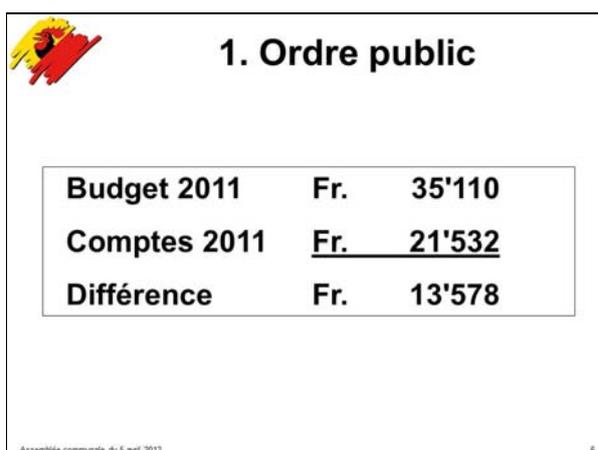


1	ORDRE PUBLIC	59'484.10	37'951.75	21'532.35
---	--------------	-----------	-----------	-----------

Au compte 12.351.00 Participation aux frais de justice de paix et tuteur: Fr. 12'046.60 dans les comptes et Fr. 21'410 au budget. Le solde 2010 est en notre faveur.

Au 14.318.00 Frais d'intervention: Heures de parcages pour Lè Tzerdiniolè qui sont refacturées au 14.436.00. Ceci explique la différence de Fr. 1'188.— par rapport aux Fr. 3'000.— de budget.

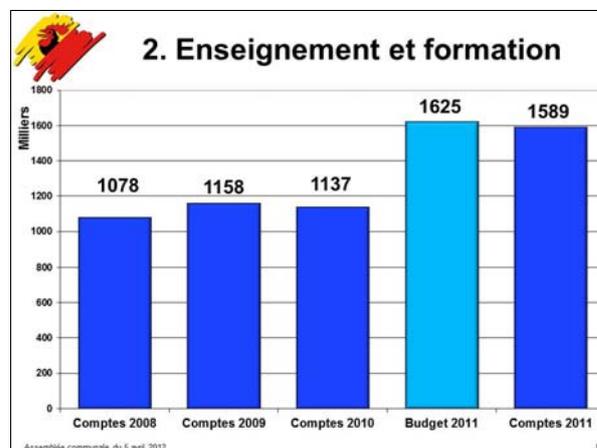
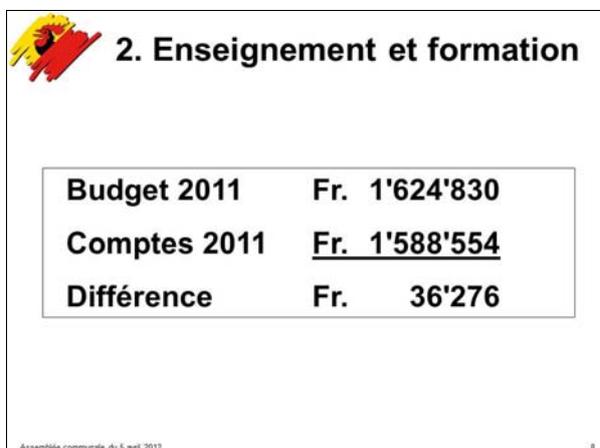
Au 16.430.00 Contributions de remplacement abris PC : Fr. 15'000.— dans les comptes et Fr. 27'000.— au budget : Moins de constructions que prévues



2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'642'816.45	54'262.60	1'588'553.85
---	---------------------------	--------------	-----------	--------------

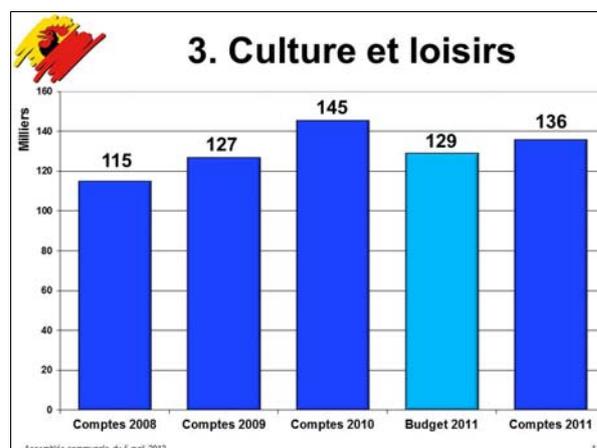
Au 21.352.00 Part.au cercle scolaire primaire: Fr. 8'550.— : Part. au cercle scolaire de Marly, pas prévisible lors de l'élaboration du budget.

Au 21.336.00 : Sport et culture: Fr. 10'283.50 En rapport avec le 21.436.03 participation des parents pour les entrées à la piscine.



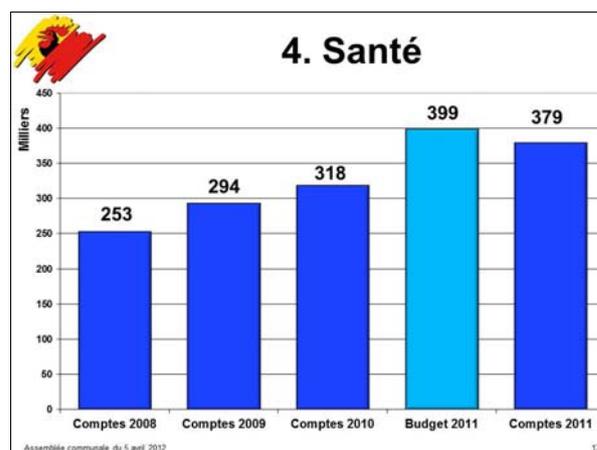
3	CULTURE ET LOISIRS	139'839.60	4'208.55	135'631.05
---	--------------------	------------	----------	------------

Au 34.436.03 : Remboursement de tiers: Fr. 1'008.55 aux produits : Remboursement par SFG de l'aide Loro-Sport pour matériel halle de gym.



4	SANTE	396'346.30	17'013.65	379'332.65
---	-------	------------	-----------	------------

Dans ce chapitre nous sommes très proche des sommes budgétisées.

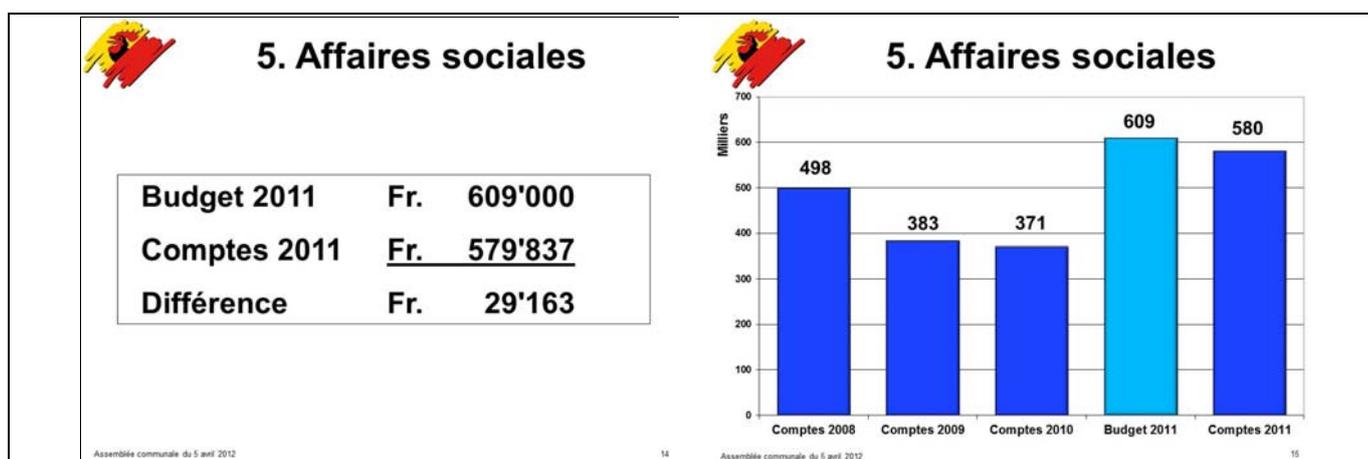


5	AFFAIRES SOCIALES	586'636.90	6'799.95	579'836.95
---	-------------------	------------	----------	------------

Au 54.365.00 Subv. aux crèches et garderies d'enfants: Fr. 19'206.— aux charges, soit un dépassement du budget de Fr. 7'206.— dû à l'augmentation de la fréquentation des crèches.

Au 55.351.00 : Participation aux instituts spécialisés pour personnes handicapées : Fr. 340.780.— au budget et Fr. 300'632.95 aux comptes: Coûts effectifs inférieurs aux prévisions.

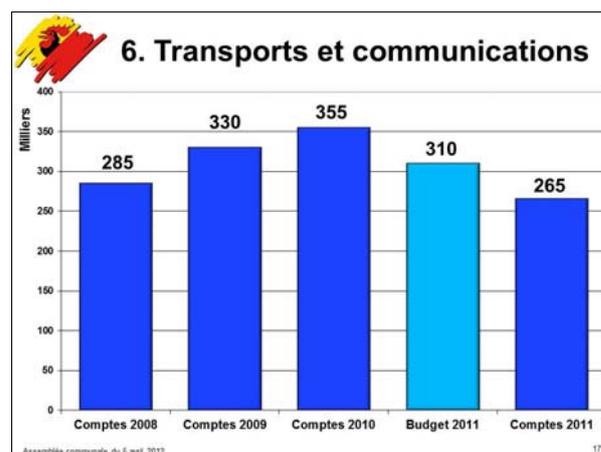
Au 58.352.01: Frais d'assistance du district: Fr. 72'640.— au budget contre Fr. 88'604.90 aux comptes : Solde 2010 plus élevé que le budget.



6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	352'618.40	87'587.30	265'031.10
---	------------------------------	------------	-----------	------------

Au 62.314.00: Entretien des routes: dépassement du budget de Fr. 10'103.45 pour la réfection du pont du ruisseau du Pontet qui s'est brisé.

Au 62.314.01: Déblayement, sablage, protection hivernale: achat de 48 tonnes de sel pour éviter une rupture d'approvisionnement. Dépassement de Fr. 9'387.70.



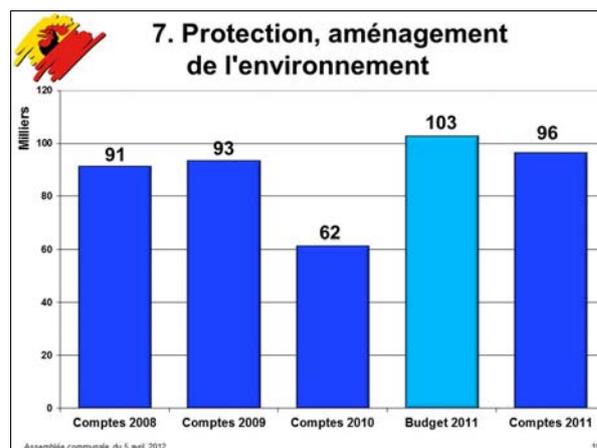
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	480'727.30	384'317.60	96'409.70
---	--	------------	------------	-----------

Au 70.314.00 : Entretien et rénovation des installations : Fr. 29'000.— au budget et Fr. 35'137.10 aux comptes : ce point comprend également la mise à jour du cadastre sous-terrain.

Au 70.390.02 : imputation interne salaire: Fr. 13'420.— en charge : prise en compte des travaux effectués par l'édilité.

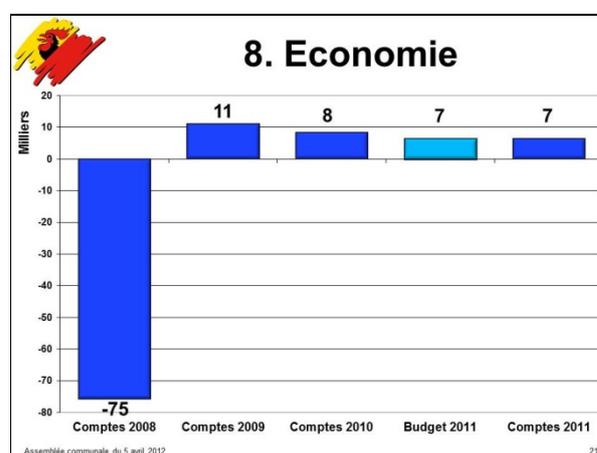
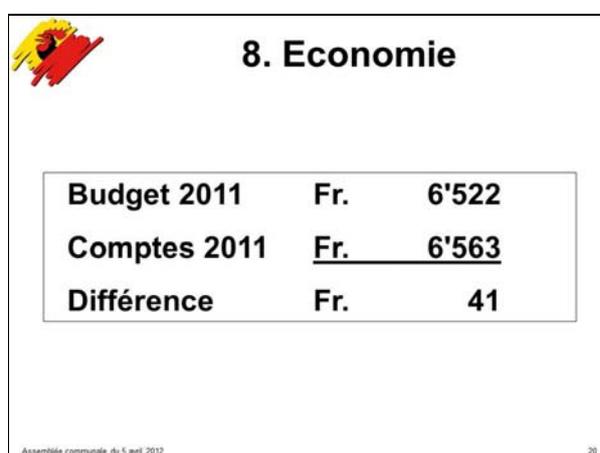
Au 71.352.00: part. à la STEP : Fr. 70'760.— au budget et Fr. 51'830.40 aux comptes : le solde de 2011 est payable en 2012.

71.434.01: Taxes de raccordement eaux usées: Fr. 51'023.70 : les taxes budgétisées à l'investissement sont extournées au fonctionnement car les comptes au bilan sont amortis.



8 ECONOMIE 7'802.97 1'240.00 6'562.97

Dans ce chapitre, également, très peu d'écart par rapport au budget.



9 FINANCES ET IMPOTS 845'641.93 4'301'363.35 - 3'455'721.42

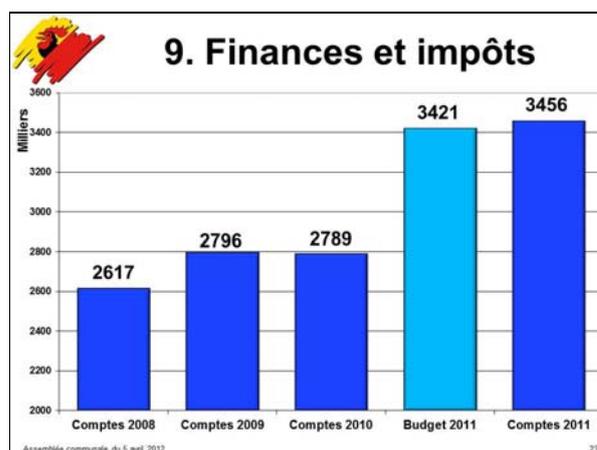
Au 90.400.06: Solde impôts s/le revenu (années précédentes) Fr. 225.245.95: un montant pas prévisible au budget.

Au 942.434.00 Taxe d'utilisation gravière: malgré un montant de Fr. 4'000.— au budget il n'y a pas eu de prélèvement en 2011.

Au 99.332.00: amortissements supplémentaires: un montant de Fr. 147'000.—.

Au 99.382.03: Attribution à la réserve sur routes: Un montant de Fr. 70'000.—.

Ces deux montants ont pu être ajoutés grâce au bon résultat de l'exercice.



TOTALISATION	4'944'404.45	4'949'160.30	4'755.85
Bénéfice			4'755.85



Comptes de fonctionnement

Total des charges	Fr. 4'944'404.45
Total des produits	Fr. <u>4'949'160.30</u>
Excédent de produits	Fr. 4'755.85

Assemblée communale du 5 avril 2012

24



2.2 Comptes d'investissement

Assemblée communale du 5 avril 2012

25

2.2. Comptes d'investissement

Investissements

0	ADMINISTRATION	227'951.75
02.503.04	Locaux administratifs	223'569.90
02.506.00	Equipement informatique	4'381.85
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	517'733.75
29.503.08	Assainissement grande école - étape 2	78'543.60
29.503.09	Assainissement grande école - étape 3	439'190.15

Sur ce point, nous attendons les dernières factures et nous vous présenterons le détail de chaque étape lors d'une prochaine assemblée, probablement en juin prochain.

3	CULTURE ET LOISIRS	100'000.00	
30.525.00	Part. capital-actions S.R.M. La Berra	57'000.00	
30.525.01	Participation S.R.M. La Berra	43'000.00	
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'603.80	53'783.10
70.610.00	Taxes de raccordement eau potable		53'783.10
71.501.05	PGEE, y compris cadastre sous-terrain	1'603.80	
Totalisation		847'289.30	53'783.10
Excédant de charge d'investissements			793'506.20
sommes égales		847'289.30	847'289.30

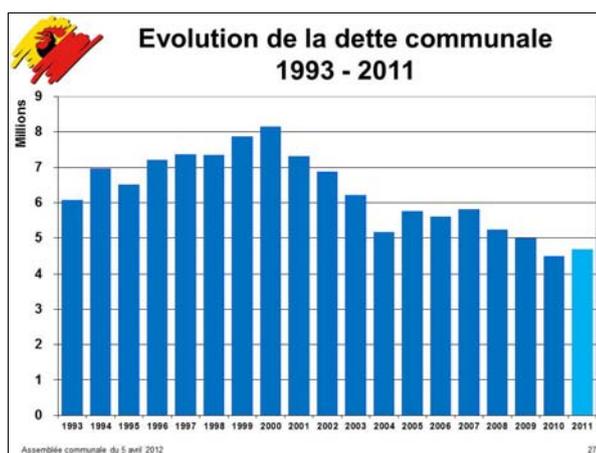


Comptes d'investissement

Total des charges	Fr.	847'289.30
Total des produits	Fr.	<u>53'783.10</u>
Excédent de charges	Fr.	793'506.20

Assemblée communale du 5 avril 2012 26

Dettes communales



Malgré les grands investissements consentis, notre dette reste relativement stable.

M. Steiner remercie M. Waeber pour ses explications et donne la parole à M. Daniel Aebischer, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.

2.3. Rapport de la Commission financière



M. Steiner remercie M. Aebischer pour la lecture du rapport de la Commission financière. Je le remercie ainsi que les membres de la Commission pour leur engagement, leur disponibilité et l'attention qu'ils portent à l'analyse des comptes et des investissements communaux.

La parole est à l'Assemblée.



Au sujet des **comptes de fonctionnement** :

Question :

M. Philippe Bosson : Voit apparaître le compte-courant Paroisse dans le bilan de la Commune. Il souhaite avoir des informations sur ce montant de Fr. 82'560.— ?

En tant que responsable des finances de la Paroisse, M. Bosson a une question au niveau de l'impôt sur le revenu, il y a exactement le même montant dans les comptes que dans le budget. Comment arrivez-vous à avoir de telles précisions ?

M. Jean-Joseph Waeber : Le compte-courant est un compte dans la comptabilité de la Commune. C'est sur ce compte que sont prélevés et comptabilisés les acomptes versés par la Commune à la Paroisse tout au long de l'année. Ce compte s'équilibre lorsque les impôts ont été taxés et que nous recevons le compte final. Il y a toujours un décalage, car nous recevons

parfois jusqu'à deux ans après ces décomptes et c'est pour cette raison que le montant est à l'actif du bilan de la Commune.

Pour répondre à la deuxième question, M. Waeber explique que les impôts sont toujours présentés de cette manière. Le montant prévu au budget est comptabilisé comme tel dans les comptes. Il est ensuite équilibré, comme il l'a expliqué dans sa présentation, par le compte des années précédentes, c'est là que sont comptabilisées les différences qu'on ne pouvait pas prévoir dans le budget.

Au sujet des **comptes d'investissement** :

Question : **aucune**

La parole n'étant plus demandée, M. Steiner passe aux votes des comptes de fonctionnement et d'investissement. Pour ces deux points, il précise qu'il s'agit de donner décharge des comptes au Conseil communal, par conséquent le Conseil ne vote pas.

Comptes de fonctionnement

<i>Total des charges</i>	4'944'404 francs 45
<i>Total des produits</i>	<u>4'949'160 francs 30</u>
<i>Excédent de produits</i>	4'755 francs 85



Comptes de fonctionnement	
Total des charges	Fr. 4'944'404.45
Total des produits	<u>Fr. 4'949'160.30</u>
Excédent de produits	Fr. 4'755.85

Assemblée communale du 5 avril 2012 30

Vote : **Les comptes de fonctionnement 2011 sont acceptés à l'unanimité.**

Comptes d'investissement

<i>Total des charges</i>	<i>847'289 francs 30</i>
<i>Total des produits</i>	<i><u>53'783 francs 10</u></i>
<i>Excédent de charges</i>	<i>793'506 francs 20</i>



Comptes d'investissement

Total des charges	Fr.	847'289.30
Total des produits	Fr.	<u>53'783.10</u>
Excédent de charges	Fr.	793'506.20

Assemblée communale du 5 avril 2012 31

Vote : Les comptes d'investissement 2011 sont acceptés à l'unanimité.

M. Steiner remercie l'Assemblée pour l'approbation des comptes 2011 et de la confiance ainsi témoignée au Conseil communal.



3. Planification financière 2012-2016

Point 3 de l'ordre du jour, présentation de la planification financière.

Pour rappel, un plan financier est une projection et une estimation des charges et des produits pour une période déterminée. Au niveau communal, il sert surtout à prévoir des investissements et les conséquences de ceux-ci sur les charges annuelles d'amortissement et d'intérêts. M. Steiner rappelle que l'assemblée ne vote pas le plan financier, elle en prend simplement acte.

Pour la présentation du plan financier pour les années de 2012 à 2016, il donne la parole à M. Jean-Joseph Waeber, responsable du dicastère des finances.

Présentation

La prévision est un exercice difficile. L'estimation des recettes et des dépenses d'une collectivité publique comporte de nombreux aléas en raison de l'imprévisibilité de nombreux facteurs. Mais malgré ces incertitudes, la prévision financière reste utile.

A partir de cette année, nous disposons d'une nouvelle version du logiciel pour préparer la planification. De ce fait elle n'est plus comparable avec celles des années précédentes.

Voici les investissements retenus pour la période 2013 à 2016

2013	Chemin piétonnier village-terrain de foot.	
	Endiguement du ruisseau du Pontet	
	Achat d'un véhicule édilitaire	
	Aménagement pour accueil petite enfance	
	PGEE 1ere étape Clos d'Illens, La Place, En Beauregard	
	Total	530.000.00

2014	Etude de construction Déchetterie, local du feu, local édilitaire PGEE 2eme étape, en Plan	Total	350.000.00
2015	Entretien des routes communales Construction déchetterie, local du feu, local édilitaire	Total	1.150.000.00
2016	Entretien des routes communales Réfection route d'Arconciel	Total	650.000.00

Liste des projets

2013 – Estimation : 530'000

- Chemin piétonnier village-terrain foot
- Endiguement ruisseau du Pontet
- Achat d'un véhicule édilitaire
- Aménagement accueil petite enfance
- PGEE 1^{ère} étape: Clos d'Illens, La Place, En Beauregard

2014 – Estimation : 350'000

- Etude déchetterie, local du feu, local édilitaire
- PGEE 2^e étape: en Plan

Assemblée communale du 5 avril 2012 33

Liste des projets

2015 – Estimation : 1'150'000

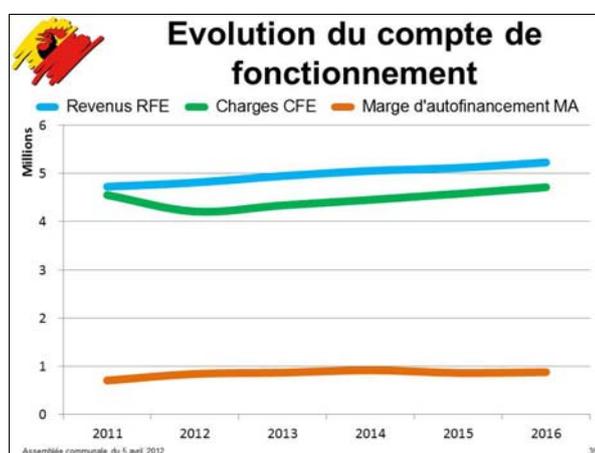
- Entretien routes communales
- Construction déchetterie, local du feu et local édilitaire

2016 – Estimation : 650'000

- Entretien routes communales
- Réfection route d'Arconciel

Assemblée communale du 5 avril 2012 34

Les recettes et les dépenses de fonctionnement ont été adaptées année après année selon les prévisions du service des communes et nos prévisions propres.



Malgré des investissements conséquents, les résultats tiennent la route. La capacité d'autofinancement varie entre 16 et 18 % ce qui est assez bon, la marge d'autofinancement reste stable à environ Fr. 850'000.—. D'une manière générale tous les chiffres-clés sont bons.

M. Steiner remercie M. Waeber pour ses explications.

Il donne la parole à M. Daniel Aebischer, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.

Rapport de la Commission financière



M. Steiner remercie M. Aebischer pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'Assemblée.



Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée prend acte du plan financier 2012 à 2016.

Le projet d'investissement concernant une future déchetterie, un local du feu et un local édilitaire est planifié en 2015. Le Conseil précise encore qu'un tel projet passera par une demande de crédit d'étude et, ensuite, d'un crédit pour la réalisation de ces objets. De ce fait, la population sera informée régulièrement de l'avancement de ce projet. De plus, actuellement, aucune information des services de l'Etat nous obligerait à réaménager la déchetterie à très brève échéance, cependant, le Conseil est conscient de la nature provisoire de la déchetterie. Le Conseil communal a ainsi répondu à la question que Mme Martine Hayoz lui avait posée lors de l'assemblée communale du 15 décembre 2011.



4. Budget des investissements 2012 Compléments

Présentation du projet global de réfection des routes privées et communales liées aux Améliorations foncières (AF)

Assemblée communale du 5 avril 2012

38

4. Budget des investissements 2012, complément

Présentation du projet global de réfection des routes privées et communales liées aux Améliorations foncières (AF)

Dans ce point 4, il s'agit d'un complément du budget des investissements pour l'année 2012.

Comme plusieurs membres de cette assemblée devront se récuser lors de traitement du point 4.2 Subventionnement des routes privées AF et après avoir consulté le Service des communes, il ressort qu'aucune question ne pourra être posée à l'issue de la présentation générale, afin de ne pas contrevenir aux dispositions légales de la loi sur les communes et de son règlement. Les questions pourront être posées à la fin des présentations des points particuliers 4.1 et 4.2.

Pour la présentation générale du projet global de réfection des routes privées et communales, je passe la parole à M. Vincent Guillet, Vice-syndic et responsable du dicastère des routes communales.

Présentation

Mesdames, Messieurs,



Service de l'agriculture

- En juin 2009 réunion avec le service de l'agriculture du canton de Fribourg
- Renseignement sur une subvention AF pour la réfection des chemins agricoles

- Famille vivant à l'année sur l'exploitation
- Agriculteur avec bétail à l'année

Assemblée communale du 5 avril 2012 39

En juin 2009, une délégation du Conseil communal avait rencontré les représentants du service de l'agriculture du canton de Fribourg, pour discuter de la démarche à suivre pour l'obtention d'un subventionnement pour la réfection des chemins et routes agricoles sur la commune de Treyvaux. Lors de cette réunion, le service de l'agriculture nous a expliqué les conditions et les démarches à suivre pour obtenir un subventionnement.

Les conditions pour obtenir une subvention sont:

- *Famille vivant à l'année sur l'exploitation qui se trouve au bout de la route.*
- *Agriculteur avec du bétail à l'année.*



Marche à suivre

- Inventaire des chemins et routes
- Importance de l'exploitation
- Nombre UGB
- Longueur des chemins et routes
- Bureau d'ingénieur

2/ Assemblée communale du 5 avril 2012 40

Les démarches à faire :

- *Inventaire des chemins et des routes qui vont vers des fermes*
- *Importance de l'exploitation*
- *Nombre UGB*
- *Longueur des routes*
- *Bureau d'ingénieur*



Étude de GEOSUD

- 2010 réalisation de l'étude
- 2011 examen préalable avec le Service de l'agriculture
- Mars 2011 expertise fédérale
- Septembre 2011 préavis de l'office fédérale de l'agriculture
- Novembre 2011 : séance d'information aux propriétaires concernés

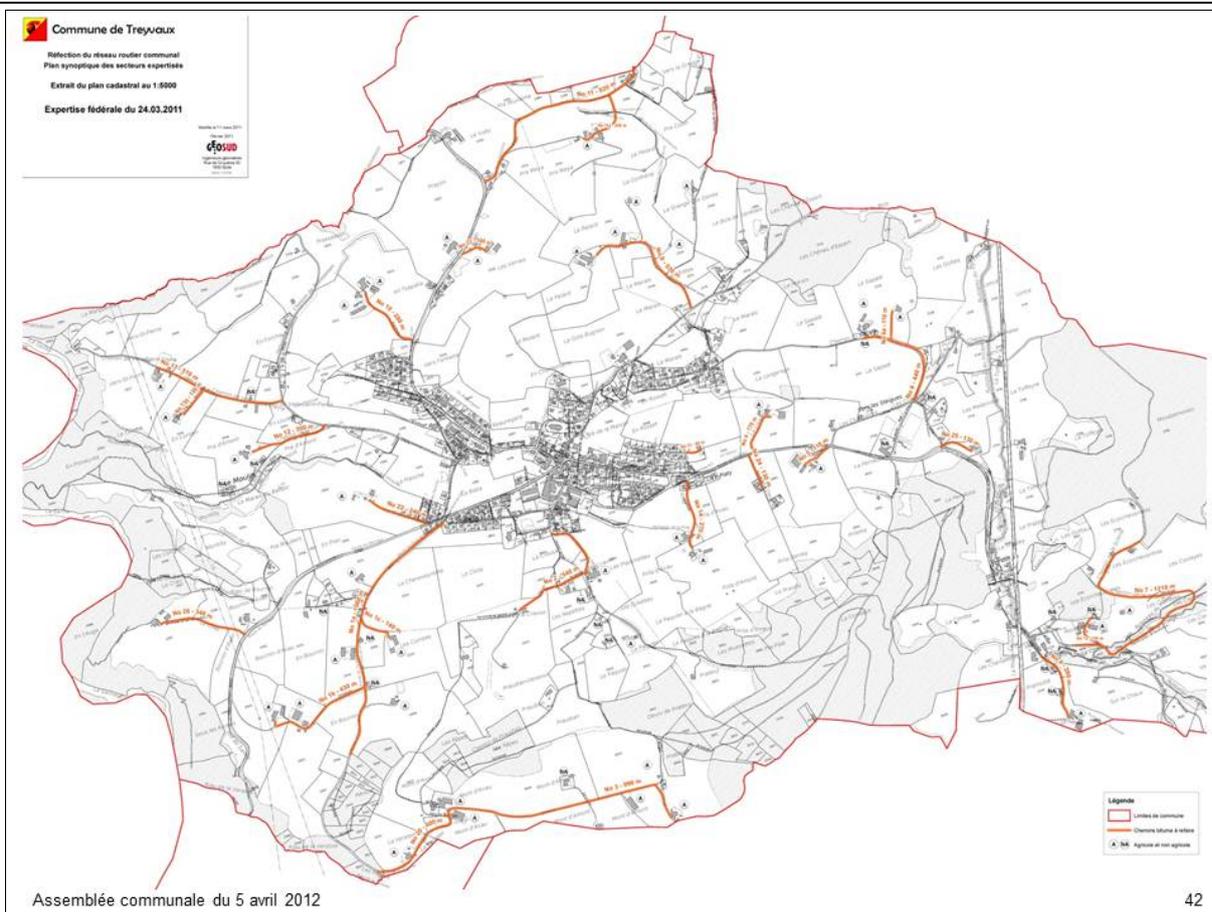
Assemblée communale du 5 avril 2012 41

En 2010 la commune a mandaté le bureau d'ingénieur GEOSUD à Bulle pour établir un dossier global de la réfection des chemins à vocation agricole. Coût de l'étude 9'000 francs pris en charge par la commune.

Le présent dossier a fait l'objet d'un examen préalable le 8 mars 2011 avec le service de l'agriculture. Pour une longueur totale de 7,4 km, une estimation de 2,8 millions est annoncée. Avec des investigations à entreprendre pour affiner le projet, le coût total pourra certainement être revu à la baisse.

Le 24 mars 2011 nous avons eu la visite de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) pour l'expertise fédérale. Lors de cette journée chaque chemins et routes sont examinés pour déterminer si elles peuvent obtenir un subventionnement. Tout en discutant avec ces personnes nous avons pu rajouter des routes pour arriver à un total de 10 km pour 3 mio d'investissement. Suite à cette séance un procès-verbal nous a été transmis sur lequel est mentionné tous les détails de subventionnement par route.

Le 22 septembre 2011, nous avons reçu le préavis de l'office fédéral de l'agriculture. Ils reconnaissent le bien-fondé du projet préliminaire faisant l'inventaire et analyse complète des chemins communaux et privés. L'intérêt est manifeste, reconnu et admis suffisant dans ce secteur. Vu le fait que les tronçons à réfectionner seront échelonnés sur une certaine durée et vu qu'il s'agit d'une entreprise communale, ils acceptent de traiter ce dossier dans un plan directeur partant du principe que les travaux seront réalisés dans un laps de temps de 3 à 5 ans.



En novembre 2011 une séance d'information a été organisée avec tous les propriétaires concernés pour leur présenter cette étude.



Étude de GEOSUD

No de chemin	Désignation	Total devis selon fiche d'inspection et compléments durant l'expertise fédérale	Longueur	Divers, imprévus	Honoraires mise en soumission, DT, décomptes	Total brut	TVA	Total TTC arrondi	Solde à charge de la Commune après déduction des subventions	Solde à charge des privés après déduction des subventions
				15%	5%		8%			
1a	Route de Pont-la-Ville	348'100.00	1'060	52'215.00	2'0015.75	420'330.75	33'626.46	454'000.00	330'000.00	
1b	Accès aux Rontes (En Bournin)	100'000.00	430	15'000.00	5'750.00	120'750.00	9'660.00	130'400.00		56'000.00
1c	Accès aux Combes	40'460.00	140	6'069.00	2'326.45	48'855.45	3'908.44	52'800.00		22'700.00
2	Route des Planchettes - La Crausa	105'800.00	540	15'870.00	6'083.50	127'753.50	10'220.28	138'000.00	35'000.00	50'000.00
3	Route de Mont d'Amont et accès à Prabu, y compris le secteur de la Verasse	350'370.00	1'390	52'555.50	20'146.28	423'071.78	33'845.74	456'900.00	21'500.00	177'000.00
4	Route de Longeraie	49'050.00	170	7'357.50	2'820.38	59'227.88	4'738.23	64'000.00		27'500.00
5	Route de la Prilette	43'900.00	110	6'585.00	2'524.25	53'009.25	4'240.74	57'200.00		25'000.00
6	Route du Sapalley, accès principal	140'150.00	440	21'022.50	8'058.63	169'231.13	13'538.49	182'800.00	90'000.00	
6a	Route du Sapalley, accès secondaire	9'640.00	110	1'446.00	554.30	11'640.30	931.22	12'600.00		6'000.00



Étude de GEOSUD

No de chemin	Désignation	Total devis selon fiche d'inspection et compléments durant l'expertise fédérale	Longueur	Divers, imprevus	Honoraires mise en soumission, DT, décomptes	Total brut	TVA	Total TTC arrondi	Solde à charge de la Commune après deduction des subventions	Solde à charge des privé après deduction des subventions		
7	Route vers les Coulayes - Ecorcheventres	115290.00	1210	15%	5%	17293.50	6629.18	139212.68	11137.01	150300.00	73000.00	
7a	Route d'accès à la ferme de Mont Lesson	39450.00	150			5917.50	2268.38	47635.88	3810.87	51400.00		22000.00
8	Route vers Pramaudie (La Chaux)	24530.00	280			3679.50	1410.48	29619.98	2369.60	32000.00	20000.00	
9	Route de Pelar	137500.00	530			20625.00	7906.25	166031.25	13282.50	179300.00		40000.00
10	Route de la Tsapala	87125.00	280			13068.75	5009.69	105203.44	8416.28	113600.00		50000.00
11	Route de Ferpicloz	190620.00	820			28593.00	10960.65	230173.65	18413.89	248600.00	180000.00	
11a	Route de Pra Meye	25600.00	250			3840.00	1472.00	30912.00	2472.96	33400.00		15000.00
12	Route du Moulin	75500.00	300			11325.00	4341.25	91166.25	7293.30	98500.00	36000.00	13000.00
13	Route du Pâquier d'Amont	132300.00	510			19845.00	7607.25	159752.25	12780.18	172500.00	80000.00	
13a	Accès en Lonlien	10510.00	120			1576.50	604.33	12690.83	1015.27	13700.00		6000.00

Assemblée communale du 5 avril 2012

44



Étude de GEOSUD

No de chemin	Désignation	Total devis selon fiche d'inspection et compléments durant l'expertise fédérale	Longueur	Divers, imprevus	Honoraires mise en soumission, DT, décomptes	Total brut	TVA	Total TTC arrondi	Solde à charge de la Commune après deduction des subventions	Solde à charge des privé après deduction des subventions		
14	Route de Prila	66550.00	270	15%	5%	9982.50	3826.63	80359.13	6428.73	86800.00		37000.00
20	Chemin décompté avec le No 3											
21	Chemin de la Chenevière (En Rosset)	5300.00	60			795.00	304.75	6399.75	511.98	6900.00		3000.00
22	Chemin de la Planche	55790.00	240			8368.50	3207.93	67366.43	5389.31	72800.00		24000.00
23	Chemin des Vernes	8760.00	100			1314.00	503.70	10577.70	846.22	11400.00		5000.00
24	Chemin de Prily Derrey	30220.00	130			4533.00	1737.65	36490.65	2919.25	39400.00		20000.00
25	Chemin des Melérintse	11388.00	130			1708.20	654.81	13751.01	1100.08	14900.00		7000.00
26	Chemin du Crau	79040.00	340			11856.00	4544.80	95440.80	7635.26	103100.00		45000.00
	Dossiers d'estimation des travaux, expertise des chemins, plans et devis						18000.00	18000.00	1440.00	19400.00		
	Total devis estimatif	2'282'943.00	10'110			342'441.45	149'269.22	2'774'653.67	221'972.29	2'996'700.00	905'500.00	651'200.00

Assemblée communale du 5 avril 2012

45

Toutefois, afin de réaliser cet ambitieux programme de réfection, la commune va fonctionner en tant que maître d'ouvrage pour l'ensemble du dossier.

Le standard admis actuellement au subventionnement est un empierrement de 4 m de large et une surface de roulement de 3m de large.

L'avantage de faire une approche globale de la commune est de présenter le dossier à la confédération sous forme d'un plan directeur (travaux étalés sur plusieurs années selon les disponibilités financière de la commune, taux de subventionnement définit. la non obligation d'exécuter tous les travaux figurant au plan directeur fourni à la confédération.)



	Taux de subvention
Confédération	30%
Canton	<u>27%</u>
Total	57%
Sans intervention communale	47%
Solde à charge de la commune ou des privés	43%

Assemblée communale du 5 avril 2012 45

La décision officielle du subventionnement.

30% confédération et 27% canton, solde à la charge de la commune et des privé 43 %

Si un agriculteur avait fait la démarche seul auprès du Service de l'agriculture un taux de subventionnement de 47% lui aurait été attribué.

Ces taux de subventionnement sont confirmés pour 5 ans

Merci

M. Steiner remercie M. Guillet pour ses explications.



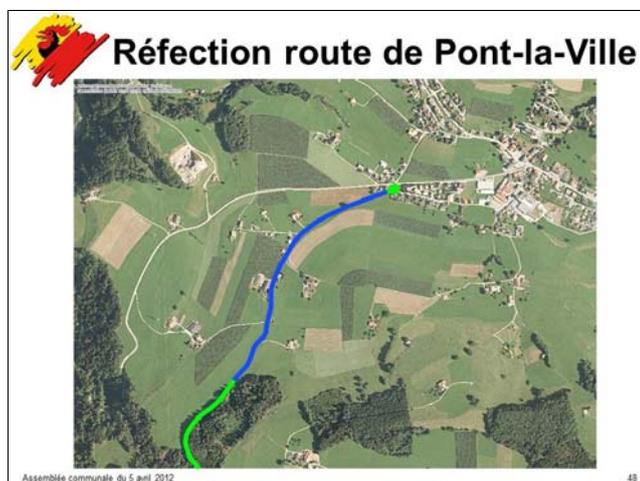
4.1 Réfection des routes communales AF

M. Didier Steiner passe directement à la présentation du point 4.1 réfection des routes communales liées aux améliorations foncières.

Présentation

Suite à la présentation que je viens de vous faire, le Conseil communal vous propose la réfection de plusieurs routes.

Route de Pont-la-Ville



Pour commencer la route de Pont-la-Ville. En 2006 et 2007 nous avons réalisé la réfection du secteur de Péniclé ainsi que le carrefour de Pont-la-Ville. Aujourd'hui nous vous proposons de refaire la partie qui se trouve entre les deux.

 **Réfection route de Pont-la-Ville**  **Réfection route de Pont-la-Ville**

- Réfection complète du coffre jusqu'à la croisée des Combes
- Réfection ponctuelle du coffre, avec stabilisation des matériaux entre la croisée des Combes et des Rontes
- Traitement des fissures et pose d'une couche d'usure jusqu'à l'entrée de la forêt
- Réfection des canalisations, mise à niveau des grilles
- Aménagement de places de croisement



Assemblée communale du 5 avril 2012 49 Assemblée communale du 5 avril 2012 50

 **Réfection route de Pont-la-Ville**  **Réfection route de Pont-la-Ville**



Assemblée communale du 5 avril 2012 51 Assemblée communale du 5 avril 2012 52

Dans le premier secteur, une réfection complète du coffre jusqu'à la croisée des Combes, puis une réfection ponctuelle avec stabilisation des matériaux jusqu'à la croisée des Rontes et pour le dernier secteur un traitement de fissures avec la pose d'une couche de bitume. Une réfection de la canalisation avec la remise à niveau des grilles et l'aménagement des places de croisement sont prévus.

 **Réfection route de Pont-la-Ville**

Devis estimatif

Réfection du coffre et revêtement	283'000
Réfection canalisation	154'000
Place de croisement	<u>17'000</u>
Total TTC	454'000

Assemblée communale du 5 avril 2012 53

Coût estimatif pour la réfection du coffre et de la pose d'une couche de roulement 283'000 francs à cela il faut ajouter 154'000 francs pour la réfection de la canalisation. Il est prévu de réaliser des places de croisement pour un montant de 17'000 francs, coût total des travaux 454'000 francs.

Réfection route de Pont-la-Ville			
Total		454'000	
Répartition agricole	0.67%	173'383 (57%)	130'797
Répartition non agricole	0.33%		149'820
Surlargeur			33'000
Places de croisement			17'000
Solde à charge de la commune			330'617
Total arrondi			340'000

Assemblée communale du 5 avril 2012 54

Suite à l'expertise fédérale cette route a été reconnue à 2/3 agricole et 1/3 non agricole, pour calculer la subvention nous devons enlever le tiers du montant total et faire le 57 % du reste qui nous donne pour cette route un subventionnement de 173'383 francs :

Coût 454'000 francs

Répartition agricole 0,67% 173'383 francs (57%)

130'797.-

Répartition non agricole 0,33%

149'820.-

Surlageur

33'000.-

Places de croisement

17'000.-

Solde à la charge de la commune

330'617.- arrondi à 340'000.-

Route des Planchettes



Pour cette route les travaux vont être fait à la suite de la réfection de la route des usines en 2006, qui va depuis le garage des TPF jusqu'à la ferme des Planchettes. Pour cette route la partie en rouge sur le plan n'est pas subventionnée ; la partie en bleue elle a été reconnue à 50 % agricole



Lors de cette réfection il est prévu la réfection du revêtement et la réfection de la canalisation.



Coût des travaux pour la réfection du revêtement 80'000 francs pour la canalisation 22'000 francs. Pour un total de 102'000 francs.

Devis estimatif	
Réfection revêtement	80'000
Réfection canalisations	<u>22'000</u>
Total TTC	102'000

Assemblée communale du 5 avril 2012 58

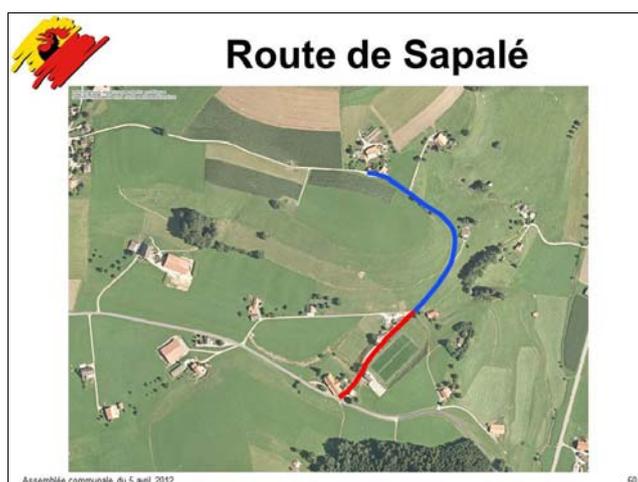
*Le calcul pour la subvention est le suivant :
Coût total 102'000 francs*

Réfection route des Planchettes			
Total			102'000
Route communale non agricole			<u>35'000</u>
Solde soumis à subvention			67'000
Répartition agricole	0.50%	33'500 (57%)	14'405
Répartition non agricole	0.50%		33'500
Route communale non agricole			<u>35'000</u>
Solde à charge de la commune			82'905
Total arrondi			90'000

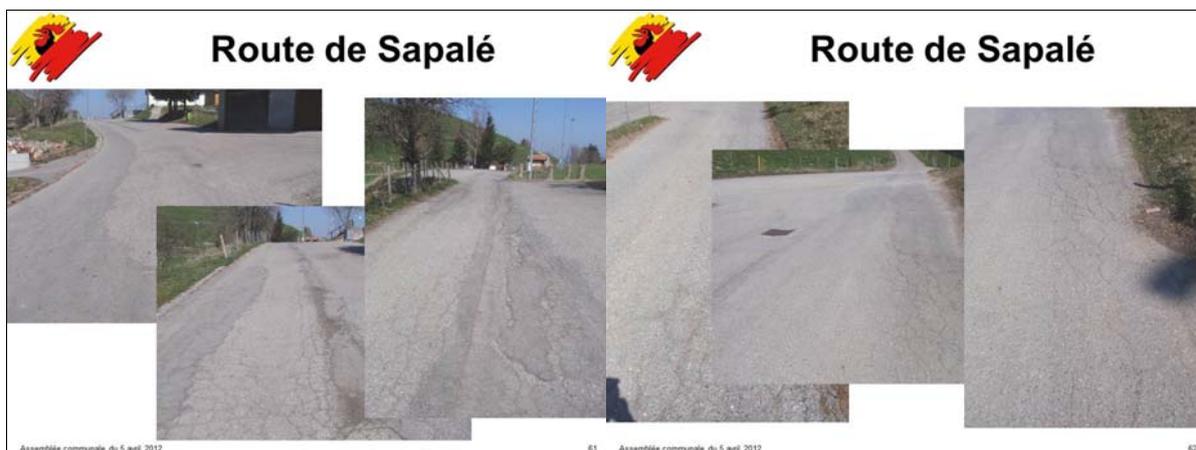
Assemblée communale du 5 avril 2012 59

*Route communale non agricole 35'000 francs premier secteur
Solde soumis à subvention 67'000 francs le secteur reconnu pour la subvention a été considéré à 50% agricole, le reste est non agricole. Le montant à recevoir est de 14'405 francs;
Solde à charge de la commune 82'905 francs, arrondi à 90'000 francs.*

Route du Sapalé



La 3^{ème} route que le conseil vous propose de refaire cette année est la route du Sapalé. Pour le premier tronçon en rouge sur le plan le long du terrain de foot, il est prévu de faire un fraisage et une stabilisation du coffre sur la partie de la route,





Pour les 3 emplacements qui sont prévus pour le parking (terrain de foot et déchetterie), on va faire une recharge de goudron. Sur la montée du Sapalé, il est prévu de faire une réfection du coffre ainsi que la réfection de la canalisation et la pose d'une couche de roulement.

Route de Sapalé

Devis estimatif

Réfection secteur "terrain de foot et déchetterie"	120'000
Réfection secteur Sapalé	120'000
Réfection canalisations	<u>63'000</u>
Total TTC	303'000

Assemblée communale du 5 avril 2012 64

*Coût estimatif secteur du terrain de foot la déchetterie 120'000 francs
Secteur de la montée du Sapalé 183'000 francs
Coût total 303'000 francs*

Route de Sapalé

Total	303'000
Route communale non agricole	120'000
Habitations non agricoles	<u>15'000</u>
Solde soumis à subvention	168'000
Répartition agricole 100%	168'000 (57%)
Route communale et habitations non agricoles	<u>135'000</u>
Solde à charge de la commune	207'240
Total arrondi	210'000

Assemblée communale du 5 avril 2012 65

Pour la subvention, il faut déduire le premier secteur qui est non agricole 120'000 francs à cela on ajoute une déduction de 3 fois 5'000 francs pour les 3 maisons qui se trouvent au-dessus du Sapalé et qui ne sont pas considérées comme agricole.

La subvention est calculée sur le solde, donc le 57% de 168'000 francs ce qui nous donne un montant de 72'240 francs

Solde à la charge de la commune 207'240 francs, arrondi à 210'000 francs.

		Récapitulation
Route de Pont-la-Ville		340'000
Route des Planchettes		90'000
Route du Sapalé		<u>210'000</u>
Total		640'000
Utilisation de la réserve route		<u>- 200'000</u>
Solde à financer par crédit bancaire		440'000
Charges annuelles estimées		
Intérêts 3%	440'000	13'200
Amort. 25 ans	440'000	<u>17'600</u>
Total charges 1 ^{re} année		30'800

Assemblée communale du 5 avril 2012 66

Coût total de ces investissements : 640'000 francs

Utilisation de la réserve sur route de 200'000 francs

Solde à financer par un crédit bancaire 440'000 francs

Les charges annuelles estimées sont de 30'800 francs la première année.

M. Steiner remercie M. Guillet pour ses explications.

M. Didier Steiner prie M. Daniel Aebischer, Président de la commission financière de nous faire part du préavis de celle-ci.

Rapport de la Commission financière



M. Steiner remercie M. Aebischer pour le préavis de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée.



Question

:

M. Yves Quartenoud

Demande si ces travaux sont prévus cette année encore.

M. Vincent Guillet

Répond que, dans la mesure du possible, ces travaux seront réalisés après les vacances d'été afin qu'ils soient réalisés avant la fin octobre 2012.

M. Yves Quartenoud

Il faudra avertir les propriétaires concernés

M. Vincent Guillet

Répond que des contacts seront pris avec tous les propriétaires pour leur permettre également de profiter des travaux pour refaire quelque chose autour de chez eux. Lorsqu'on saura précisément à quelle date les travaux débuteront, ils seront avertis.

M. Yvan Roulin

Demande si cela ne fait bien que 3 routes sur les 26 qui ont été présentées avant.

M. Didier Steiner

Répond qu'effectivement cela ne fait que 3 routes. Sur les 26 routes, il y a également des routes à 100 % privées où la commune n'intervient pas.

La parole n'étant plus demandée, M. Steiner procède au vote concernant le crédit pour la réfection de trois routes communales.

 Réfection des routes communales AF – Vote		
Route de Pont-la-Ville		340'000
Route des Planchettes		90'000
Route du Sapalé		<u>210'000</u>
Total		640'000
Utilisation de la réserve		<u>-200'000</u>
Solde à financer par crédit bancaire		440'000
Charges annuelles estimées		
Intérêts 3%	440'000	13'200
Amort. 25 ans	440'000	<u>17'600</u>
Total charges 1 ^{re} année		30'800

Assemblée communale du 5 avril 2012 69

M. Didier Steiner passe au vote :

Vote : Le crédit d'un montant de 440'000 francs pour la réfection de trois routes communales est accepté à l'unanimité.

M. Steiner remercie l'assemblée.



4.2 Subventionnement des routes privées AF

Assemblée communale du 5 avril 2012 70

4.2 Subventionnement des routes privées AF

Récusation

Étant donné que ce point touche directement des citoyennes et citoyens présents à cette assemblée, il y a lieu de procéder à une récusation. M. Steiner lit les extraits de loi suivants :



Récusation - Bases légales

Loi sur les communes
Art. 21 Récusation
1 Un membre de l'assemblée doit se récuser dans les cas prévus à l'article 65 al. 1 de la présente loi.
2 Le défaut de récusation rend la décision annulable.

Art. 65 d) Récusation
1 Un membre du conseil communal ne peut assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance.
4 Le défaut de récusation entraîne la nullité de la décision.

Assemblée communale du 5 avril 2012 71



Récusation - Bases légales

Règlement d'exécution de la loi sur les communes
Art. 11 Récusation (art. 21 LCo)
Les dispositions du présent règlement au sujet de la récusation au conseil communal sont applicables à l'assemblée communale et au conseil général.

Art. 25 Récusation (art. 65 LCo)
A un intérêt spécial à une affaire celui pour qui elle a un effet direct, en particulier d'ordre financier, notamment la personne partie à un acte juridique lorsque l'autre partie est la commune.

Art. 26 b) Rapport étroit de parenté
Il y a rapport étroit de parenté (parenté de sang ou d'adoption) :
a) dans tous les cas de parenté en ligne directe ;
b) dans la parenté en ligne collatérale jusqu'au deuxième degré inclusivement.

Art. 27 c) Rapport étroit d'alliance
Le rapport d'alliance est étroit jusqu'au deuxième degré inclusivement.

Assemblée communale du 5 avril 2012 72



Récusation - Bases légales

Art. 28 d) Rapport étroit d'obligation ou de dépendance
Il y a rapport étroit d'obligation ou de dépendance, notamment :

- a) entre le tuteur et le pupille ;
- b) entre le curateur et la personne sous curatelle ;
- c) entre le conseil légal et la personne sous conseil légal ;
- d) entre personnes qui vivent dans le même ménage.

Art. 29 e) Décision sur l'obligation de se récuser
¹ L'intéressé doit se récuser d'office.
² Le conseil communal veille à l'application des règles de récusation.

Art. 30 f) Sortie de la salle de séance
¹ La personne récusée doit quitter la salle de séance avant toute délibération sur l'objet qui la concerne.

Assemblée communale du 5 avril 2012 73

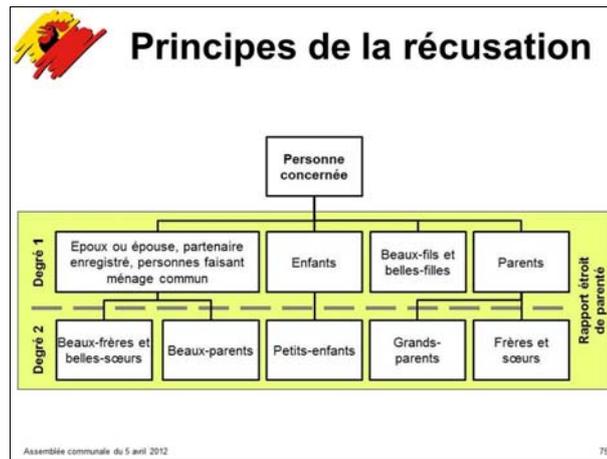


Récusation – Liste des personnes concernées

Propriétaires et bénéficiaires

Y compris celles et ceux qui ont des servitudes en leur faveur

Assemblée communale du 5 avril 2012 74



L'administration communale, en collaboration avec notre géomètre officiel, a établi une liste des personnes concernées. Cette liste défile actuellement à l'écran. Toute la parenté jusqu'au 2^e degré des personnes mentionnées à l'écran doivent quitter la salle.



Liste des personnes concernées

Titre	Nom	Prénom	NPA	Localité
Monsieur	Aebischer	Daniel	1733	Treyvaux
Madame	Aebischer	Fabienne	1733	Treyvaux
Madame	Alcojor	Georgette	8840	Einsiedeln
Monsieur	Bapst	Claude	1733	Treyvaux
Monsieur	Bapst	Eugène	1649	Pont-la-Ville
Monsieur	Bapst	Michel	1649	Pont-la-Ville
Madame	Bérard	Marie-Antoinette	1694	Orsonnens
Monsieur	Bielmann	Jean-Pierre	1733	Treyvaux
Monsieur	Bongard	Joseph	1733	Treyvaux
Monsieur	Bongard	Paul	1733	Treyvaux
Madame	Bourguet	Anne-Marie	1733	Treyvaux
Monsieur	Bourguet	Frédéric	1733	Treyvaux
Madame	Bourguet	Emmanuelle	1733	Treyvaux
Madame	Bourguet	Fabienne	1733	Treyvaux
Monsieur	Bourguet	Simon	1733	Treyvaux
Madame	Brodard	Christiane	1733	Treyvaux

Assemblée communale du 5 avril 2012 76



Liste des personnes concernées

Titre	Nom	Prénom	NPA	Localité
Monsieur	Brodard	Ivan	1733	Treyvaux
Monsieur	Brodard	Jean-Bernard	1733	Treyvaux
Monsieur	Brodard	Louis	1733	Treyvaux
Monsieur	Brodard	Pierre	1733	Treyvaux
Madame	Cerouter	Florence	1734	Treyvaux
Monsieur	Cerouter	Jean-Christophe	1733	Treyvaux
Monsieur	Dousse	André	1733	Treyvaux
Organes	Fondation	ATD	1733	Treyvaux
Monsieur	Fragnière	Joseph	1649	Pont-la-Ville
Monsieur	Frioud	André	1733	Treyvaux
Madame	Gachoud	Agnès	8038	Zurich
Monsieur	Gachoud	Jean-Joseph	1733	Treyvaux
Madame	Gachoud	Simone et ses enfants	1733	Treyvaux
Madame	Gachoud	Marguerite	1630	Bulle
Monsieur	Gaillard	Jean-Michel	1649	Pont-la-Ville
Monsieur	Gamma	Helmuth	1733	Treyvaux

Assemblée communale du 5 avril 2012 77



Liste des personnes concernées

Titre	Nom	Prénom	NPA	Localité
Monsieur	Gilgen	Nicolas	1733	Treyvaux
Monsieur	Guillet	Gérard	1733	Treyvaux
Madame	Guillet	Bernadette	1733	Treyvaux
Monsieur	Guillet	Héribert	1733	Treyvaux
Monsieur	Guillet	Marius	1219	Châtelaine
Monsieur	Haering	Jean-Paul	1733	Treyvaux
Monsieur	Hayoz	Sébastien	1733	Treyvaux
Madame	Hayoz	Valérie	1734	Treyvaux
Madame	Kolly	Christine	1727	Corpataux
Madame	Kolly	Elisabeth	1732	Arconciel
Monsieur	Kolly	Emmanuel	1724	Essert
Madame	Kolly	Marie-France	1734	Treyvaux
Monsieur	Kolly	Pierre-Alain	1733	Treyvaux
Madame	Maradan	Sandra	1734	Treyvaux
Monsieur	Maradan	Yvan	1733	Treyvaux
Madame	Mottier	Bernadette	1733	Treyvaux

Assemblée communale du 5 avril 2012 78



Liste des personnes concernées

Titre	Nom	Prénom	NPA	Localité
Monsieur	Papaux	Georges	1733	Treyvaux
Monsieur	Papaux	Joseph	1627	Vaulruz
Madame	Papaux	Marguerite	1733	Treyvaux
Monsieur	Papaux	Michel	1733	Treyvaux
Succession de	Papaux	Pierre	1733	Treyvaux
Madame	Papaux	Marianne	1733	Treyvaux
Monsieur	Peiry	Charles	1733	Treyvaux
Monsieur	Peiry	Frédéric	1733	Treyvaux
Monsieur	Peiry	Bernard	1733	Treyvaux
Monsieur	Peiry	Nicolas	1733	Treyvaux
Monsieur	Piller	Joseph	1733	Treyvaux
Monsieur	Quartenoud	Claude	1733	Treyvaux
Monsieur	Quartenoud	Robert	1733	Treyvaux
Madame	Risse	Bernadette	1680	Romont
Monsieur	Risse	Gérald	1649	Pont-la-Ville
Madame	Rouiller	Béatrice	1726	Favagny

Assemblée communale du 5 avril 2012 79



Liste des personnes concernées

Titre	Nom	Prénom	NPA	Localité
Monsieur	Roulin	André	1733	Treyvaux
Madame	Roulin	Anne	1734	Treyvaux
Monsieur	Roulin	Jean-Marc	1733	Treyvaux
Madame	Roulin	Marie-Thérèse	1733	Treyvaux
Monsieur	Roulin	Paul-André	1733	Treyvaux
Monsieur	Roulin	Pierre	1733	Treyvaux
Monsieur	Roulin	André	1733	Treyvaux
Monsieur	Sciboz	Jean-Daniel	1723	Marly
Monsieur	Sciboz	Jean-Louis	1733	Treyvaux
Monsieur	Sciboz	René	1733	Treyvaux
Madame	Sciboz	Marie-France	1733	Treyvaux
Monsieur	Sciboz	Pierre-Joseph	1733	Treyvaux
Madame	Sturny	Murielle	1733	Treyvaux
Monsieur	Sturny	Nicolas	1733	Treyvaux
Monsieur	Tomare	Gérard	1733	Treyvaux
Monsieur	Tomare	Laurent	1733	Treyvaux

Assemblée communale du 5 avril 2012 80



Liste des personnes concernées

Titre	Nom	Prénom	NPA	Localité
Madame	Tomare	Lydia	1733	Treyvaux
Monsieur	Waeber	André	1733	Treyvaux
Monsieur	Waeber	Frédéric	1733	Treyvaux
Monsieur	Yerly	Christophe	1733	Treyvaux
Monsieur	Yerly	Louis	1733	Treyvaux
Madame	Yerly	Marilyse	1649	Pont-la-Ville
Monsieur	Yerly	Michel	1733	Treyvaux
Monsieur	Yerly	Dominique	1733	Treyvaux
Madame	Yerly	Elisabeth	1630	Bulle

Assemblée communale du 5 avril 2012 81

M. Steiner demande donc aux personnes concernées de se récuser, donc de sortir de la salle. Il les en remercie. Une salle de classe est réservée afin de leur permettre de patienter durant les débats de l'assemblée. M. Pierre-Joseph Sciboz ainsi que d'autres membres de Conseil les conduiront à cette salle.

29 personnes se déclarent.

Pour la présentation du point 4.2 Subventionnement des routes privées AF, M. Steiner passe la parole à M. Vincent Guillet, Vice-syndic et responsable du dicastère des routes communales.

Présentation

Suite à cette étude et sur demande de particuliers pour la réfection des routes privées, le Conseil communal vous propose de subventionner celles-ci. Sur le territoire de la commune nous avons environ 5 km de routes privées A.F. dont le coût de la réfection s'élève à 1'500'000 francs.

Nous constatons que le coût de celles-ci est une charge assez conséquente pour les propriétaires.

En 1984 lors de la réfection des routes A.F l'assemblée communale avait attribué une subvention de 30%, plafonnée à 240'000 francs.



Subventionnement des routes privées AF

Subventionnement à 23%

Délais de réalisation 2017

Montant plafonné à 360'000 francs

Assemblée communale du 5 avril 2012 83

Aujourd'hui le conseil vous propose une subvention communale de 23%, plafonnée à 360'000 francs. En plus des 57% de la confédération et du canton, il resterait à la charge des privés le 20%. Le délai pour la réalisation de ces travaux est 2017.

Cette solution paraît être un juste équilibre entre les personnes qui bénéficient par leur situation géographique d'un réseau communal complètement aménagé, et les propriétaires de routes A.F qui doivent entretenir à leur charge les voies d'accès. Cela évite à la commune de reprendre ces routes à sa charge comme l'aimerait une partie des propriétaires. C'est un bon compromis.



Exemple route du Mont

Devis estimatif	365'750.00
Habitations non agricoles	<u>- 5'000.00</u>
Solde soumis à subvention	360'750.00
Répartition agricole 100%	360'750 (57%) - 205'627.50
Subvention communale (23%)	<u>- 82'972.50</u>
Solde à financer par privés (syndicat)	72'150.00
Habitations non agricoles	<u>5'000.00</u>
Solde à financer par privés (syndicat)	77'150.00

Assemblée communale du 5 avril 2012 84

Exemple de calcul pour une route : Route du Mont dont le propriétaire est un syndicat :

Coût total des travaux	365'750.—
Se trouve 1 habitation non agricole déduction de	- 5'000.—
Soldes soumis à subvention fédérale et cantonale	<u>360'750.—</u>
Subvention confédération canton 57%	- 205'750.—
Subvention communale 23%	<u>- 82'972.50</u>
Solde à charge du privé ici le syndicat	72'150.—
Habitations non agricoles	<u>+ 5'000.—</u>
Soldes à financer par le syndicat	<u><u>77'150.—</u></u>

M. Didier Steiner remercie M. Guillet pour ses explications.

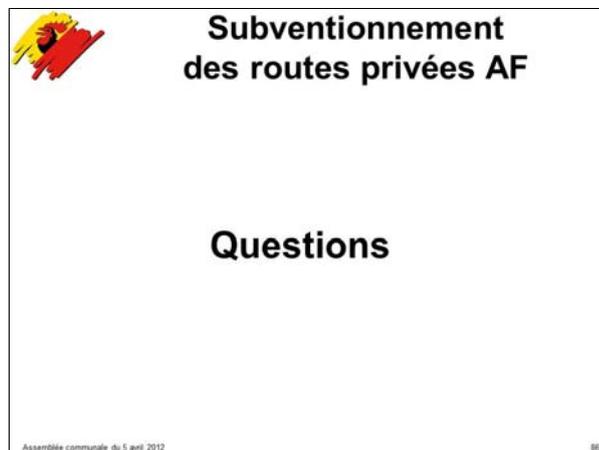
Etant donné que M. Aebischer, Président de la Commission financière, a également dû se récuser, M. Steiner donne la parole à Mme Jacqueline Perler, membre de la Commission pour le préavis de celle-ci.



Rapport de la Commission financière

M. Steiner remercie Mme Perler pour le préavis de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée.



Questions :

M. Philippe Bosson

Demande s'il s'agit bien uniquement de la route qui mène à Prabou et pas d'autres routes privées.

M. Didier Steiner

Répond que cette subvention est valable pour toutes les routes qui étaient mentionnées sur le plan. La Route du Mont a été présentée comme exemple de calcul. Le problème est qu'on ne sait pas actuellement si tout le monde va réaliser ces travaux. Cette enveloppe globale est calculée pour autant que tous les privés réaménagent leur route. Cela coûtera à la Commune une subvention de 23%, plafonnée à 360'000 francs.

- M. Jacques Quartenoud A de la peine à comprendre que ces longs bouts de routes ne soient pas communaux.
- M. Didier Steiner Explique qu'il s'agit d'une décision du Conseil communal. Nous avons déjà eu plusieurs demandes pour que la Commune reprenne l'entier des routes privées. Ces routes engendrent des charges conséquentes pour la Commune et, de l'avis du Conseil communal, elle n'aura pas au fil de temps les reins assez solides pour entretenir ces routes privées. De plus, M. Steiner ajoute que pour les privés, vus les subventions octroyées par la Confédération, le Canton et la Commune, cela permettra aux privés de réaliser la rénovation de ces routes à moindre coût.
- M. Jérémie Forney Dans la suite de la question de M. Jacques Quartenoud, est-ce que, dans le cas où les routes seraient un jour reprises par la Commune, les montants des subventions par la Confédération et le Canton restent possibles ou non.
- M. Didier Steiner Répond que les subventions restent possibles étant donné que c'est la catégorie de la route qui décide si elle est subventionnable ou pas. Il faut qu'elle respecte les critères qui ont été présentés dans la présentation globale. Le problème de reprise de ces routes privées par la Commune est clairement un problème financier à moyen et long terme.
- M. Philippe Bosson Demande si le service hivernal est actuellement pris en charge par la Commune sur ces routes.
- M. Didier Steiner Répond que oui.

La parole n'étant plus demandée, M. Steiner procède au vote concernant le crédit pour le subventionnement des routes privées AF.



**Subventionnement
des routes privées AF – Vote**

Subventionnement à 23%

Délais de réalisation 2017

Montant plafonné à 360'000 francs

Assemblée communale du 5 avril 2012 87

M. Didier Steiner passe au vote :

Vote : Le crédit d'un montant de 360'000 francs pour le subventionnement des routes privées AF est accepté à l'unanimité.

M. Steiner remercie l'assemblée.

Question :

M. Jérémie Forney

Par rapport à la récusation, vu que les personnes récusées non seulement intéressées pas seulement par le vote mais également par le détail des informations qui ont été données, est-ce que le règlement prévoit que ces personnes impliquent qu'elles doivent quitter la salle avant même la présentation du dossier ?

M. Didier Steiner

Confirme que oui, c'est bien la manière de procéder. Ces personnes seront informées du résultat du vote, à leur retour dans la salle. C'est la procédure.

Retour des 29 personnes récusées.

M. Didier Steiner informe que le subventionnement des routes privées AF à un taux de 23 %, valable jusqu'en 2017 et pour un montant plafonné à 360'000 francs a été accepté par l'assemblée à l'unanimité.



5. Election d'un membre à la commission d'aménagement, des constructions et de l'énergie

Assemblée communale du 5 avril 2012

88

5. Election d'un membre à la commission d'aménagement, des constructions et de l'énergie

M. Didier Steiner passe au point 5 de l'ordre du jour, élection d'un membre de la commission d'aménagement.



Modification du nom de la commission

Loi sur l'énergie

Art. 27 Commissions communales de l'énergie

¹ Les communes se dotent d'une commission consultative de l'énergie, qui peut être rattachée à une commission existante ou en constituer un élargissement.

Art. 28 Contrôle d'application

¹ L'autorité communale est tenue de veiller au respect de la législation sur l'énergie, lors de travaux de construction, de transformation et de rénovation d'un ouvrage, conformément à la législation sur l'aménagement du territoire et les constructions.

Assemblée communale du 5 avril 2012

89

Mais auparavant et suite à la modification, par le Grand Conseil, de la loi sur l'énergie, les communes doivent se doter d'une commission de l'énergie. Les tâches de cette commission peuvent être rattachées à une commission existante comme le précise l'article 27 de ladite loi sur l'énergie. L'article 28 précise les attributions de la commission de l'énergie. L'autorité communale est tenue de veiller au respect de la législation sur l'énergie, lors de travaux de construction, de transformation et de rénovation d'un ouvrage, conformément à la législation sur l'aménagement du territoire et les constructions.

Le Conseil propose d'attribuer ces tâches à la Commission communale d'aménagement et des constructions. Vu que la commission d'aménagement traite déjà les dossiers de construction, il est inutile pour notre commune de constituer une commission de l'énergie ad hoc. Dès lors, le nouveau nom de la commission serait : Commission d'aménagement, des constructions et de l'énergie.



**Modification du nom
de la commission**

Ancien nom:
**Commission d'aménagement et
des constructions**

Nouveau nom:
**Commission d'aménagement, des
constructions et de l'énergie**

Assemblée communale du 5 avril 2012 90

Y a-t-il une objection quant à l'attribution des tâches liées à l'énergie à la commission d'aménagement et des constructions ? **aucune**

Cela n'étant pas le cas, la commission portera désormais le nom de Commission d'aménagement, des constructions et de l'énergie.

Suite à l'élection de M. Cédric Ammann au Conseil communal, celui-ci a démissionné de la commission d'aménagement, dès lors, un siège doit être repourvu.

Afin de repourvoir ce siège vacant et pour la période administrative 2011 à 2016, le Conseil communal propose la candidature de M. Frédéric Bourguet.

Y a-t-il d'autres propositions ?



**Commission d'aménagement,
des constructions et de l'énergie**

Proposition du Conseil communal

- M. Frédéric Bourguet

Autres candidats ?

Assemblée communale du 5 avril 2012 91

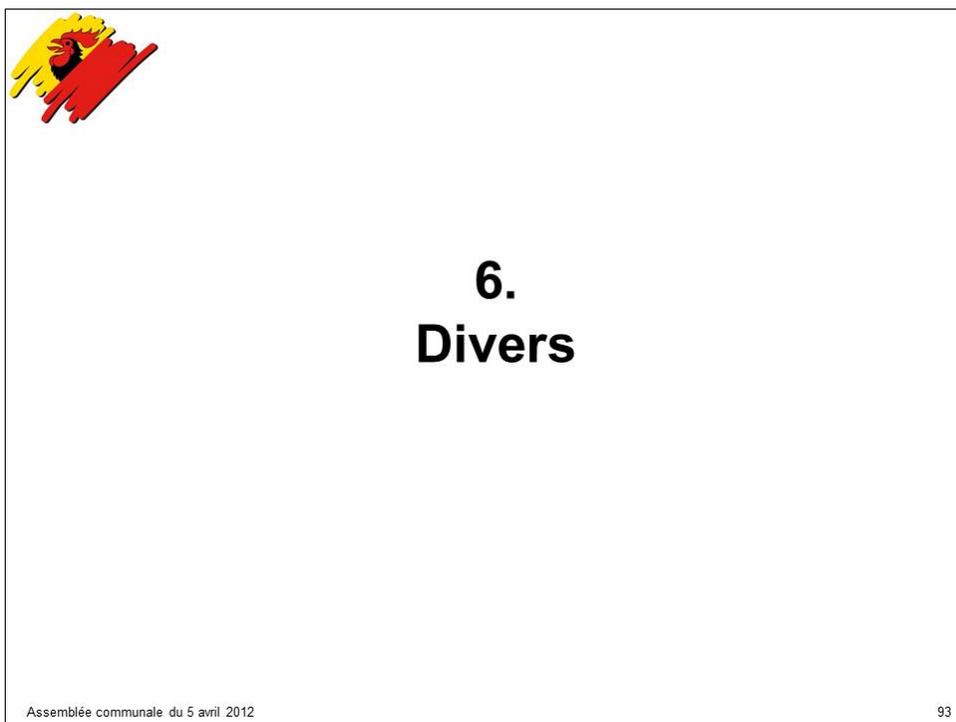
Aucune

Cela n'étant pas le cas, l'assemblée communale élit M. Frédéric Bourguet membre de la Commission d'aménagement, des constructions et de l'énergie sans contrepartie.

M. Steiner félicite M. Bourguet pour son élection et lui souhaite la bienvenue au sein d'une commission communale.

Dès lors, la commission d'aménagement se compose de la manière suivante:

Président	Pierre-Joseph Sciboz
Membres	Michel Bapst
	Jacques Biemann
	Catherine Grangier
	Christophe Roulin
	Frédéric Waeber
	Frédéric Bourguet



6. Divers

Le Conseil en a terminé avec ses présentations, M. Steiner donne la parole à l'assemblée.

Questions :

- | | |
|-----------------------|--|
| M. Jacques Quartenoud | demande combien est-ce qu'on paie de quote d'impôts à Treyvaux. |
| M. Didier Steiner | répond que nous avons un taux de 92.1. |
| M. Jacques Quartenoud | demande pourquoi ce « 1 » ? |
| M. Didier Steiner | ce 1 vient du fait de la reprise des hôpitaux par le canton. Il y avait tout un calcul qui avait été fait du montant repris par le canton et cela avait allégé la charge des communes. A l'époque, nous avons un taux de 100 et le canton nous a imposé de baisser ce taux d'impôts en fonction de leurs calculs et c'est pour cette raison que nous sommes actuellement à 92.1. |
| M. Jacques Quartenoud | demande s'il n'y a pas moyen d'enlever ce « 1 » ? |
| M. Didier Steiner | estime qu'enlever ce « 1 » cela ne vaut pas la peine, cela représente tellement peu. |
| M. Jacques Quartenoud | a constaté que partout ailleurs, ils ont enlevé ces virgules. Cela représente à peine 3'000 francs de moins pour la commune, cela fait quelques francs pour les citoyens. Il trouve qu'on pourrait l'enlever. |

- M. Didier Steiner répond que cette modification ne peut se faire que dans le cadre de l'approbation du budget. La remarque de M. Quartenoud sera étudiée à ce moment-là.
- M. Louis Mottier n'a pas très bien compris le point des routes AF. Cela concerne quelles routes ?
- M. Didier Steiner revient sur le plan présenté précédemment. Il s'agit de toutes les routes privées qui répondent aux critères des Améliorations foncières.
- M. Vincent Guillet ajoute qu'il s'agit des routes qui mènent à des fermes, principalement à l'extérieur du village.
- M. Louis Mottier ne comprend pas trop pourquoi il était aussi concerné.
- M. Didier Steiner cite la liste des routes. M. Mottier est concerné par la Route de Prila car il y a une servitude en sa faveur.
- M. Paul Waeber a lu dernièrement dans la presse que bon nombre de communes en Singine et dans l'Intyamon ont installé des génératrices dans les réservoirs d'eau. Cela peut produire des quantités de courant non négligeables. Est-ce que cela pourrait être aussi valable pour la Commune de Treyvaux ?
- M. Didier Steiner répond qu'on avait analysé cet élément sur notre réseau d'eau. Le problème est que notre réseau a un dénivelé minimal au Pratzey et ensuite, cela remonte vers le réservoir. Avec une turbine, on n'aurait plus assez de pression pour remonter jusqu'à réservoir du Sapalé.
- M. Jérémie Forney a vu dans les projets d'investissement pour 2013 qu'il y avait quelque chose de prévu pour la petite enfance. Il demande à avoir des détails à ce sujet.
- M. Didier Steiner répond qu'une nouvelle loi est entrée en vigueur et les communes doivent procéder à un sondage auprès de la population concernée. Ce sondage est en préparation et sera envoyé aux familles prochainement.
- M. Cédric Ammann ajoute qu'il y aura une information aux familles début mai.
- M. Didier Steiner cette loi est liée aux besoins donc selon les résultats du sondage, des structures devront être mises en place.

La parole n'étant plus demandée, au nom du Conseil communal, je vous remercie toutes et tous pour votre participation à cette assemblée.

Mais avant de lever cette assemblée, j'aimerais souhaiter un joyeux anniversaire à notre secrétaire communale. Comme la bienséance le veut, je ne vous dirais pas son âge, mais j'espère ainsi être pardonné d'avoir planifié une assemblée communale ce 5 avril.

Je vous souhaite de belle fêtes pascales et une recherche des œufs de Pâques fructueuse.

Bonne fin de soirée et bonne rentrée dans vos foyers.

L'assemblée est levée à 21h10.



Joyeuses Fêtes de Pâques

